

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents messieurs les conseillers Lucien Proulx, Magella Warren, Renaud Camirand, Michel Méthot, Donald Rehel, Robert Daniel et G.-Réjean Cabot et madame la conseillère Doris Bourget sous la présidence du maire, monsieur André Boudreau. Sont également présents monsieur Félix Caron, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération du sujet suivant :

- Camping de la Baie-de-Percé – Entente de gestion avec le Géoparc de Percé, Coop de solidarité pour l'exploitation, l'administration et l'entretien au cours de la saison estivale 2014, soit pour une période de 5 mois

RÉS. NO. 145-2014 : CAMPING DE LA BAIE-DE-PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx que le conseil approuve le projet d'entente de gestion à intervenir entre la Ville de Percé et le Géoparc de Percé, Coop de solidarité, relativement à l'exploitation, l'administration et l'entretien de la propriété municipale connue comme étant « Le Camping de la Baie-de-Percé » au cours de la saison estivale 2014, soit pour une période de cinq (5) mois;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

Monsieur le conseiller Robert Daniel propose un amendement à cette proposition, à savoir que la Ville exige que la Coop de solidarité dépose un montant de 15 000 \$ à la signature de l'entente et un autre montant de 15 000 \$ à la fin de l'entente.

Seul monsieur le conseiller Michel Méthot a voté en faveur de cette proposition d'amendement.

EN CONSÉQUENCE, la proposition de monsieur le conseiller Lucien Proulx est adoptée à la majorité des conseillers et de la conseillère.

Seul monsieur le conseiller Robert Daniel a voté contre cette proposition.

Le seul sujet à l'ordre du jour ayant été traité, monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 20 h 40, monsieur le conseiller Magella Warren propose la levée de la présente séance.

ANDRÉ BOUDREAU,
MAIRE

GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe la résolution qu'il contient.

ANDRÉ BOUDREAU,
MAIRE